

ARRETE PORTANT NOMINATION

Reçu en Préfecture le : 17 janvier 2023
Publié en ligne le : 8 février 2023

Direction des ressources humaines

Bureau du personnel

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00

📠 02 33 81 60 73

@ drh.personnel@orne.fr

Laëtitia PERROT Poste 61364

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'organigramme des services du Conseil départemental,

Considérant la mise en place de la Maison Départementale de l'Autonomie à compter du 1^{er} janvier 2023,

Sur la proposition de M. le Directeur général des services du Département de l'Orne,

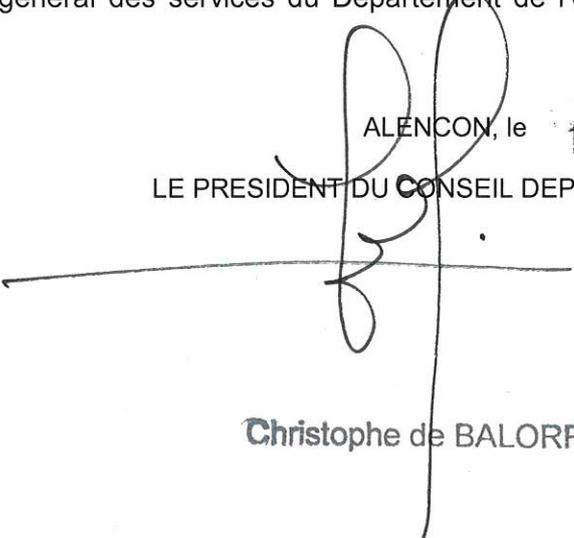
ARRETE

ARTICLE 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, **Mme Fanny BUSSON** est nommée Directrice de la Maison Départementale de l'Autonomie.

ARTICLE 2 – M. le Directeur général des services du Département de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ALENÇON, le 17 JAN 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,


Christophe de BALORRE

Un recours contentieux à l'encontre du présent arrêté peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de l'arrêté sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne (www.orne.fr). Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal Administratif de CAEN- 3, rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.